



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 51603

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur les difficultés liées à la révision de la loi bioéthique. En effet, la loi du 29 juillet 1994 dite loi de bioéthique devait être révisée dans un délai de cinq ans. Ce délai étant dépassé depuis longtemps, et une mission d'information relative à la préparation de la révision des lois bioéthiques travaillant actuellement à l'Assemblée nationale, un projet de loi de révision devrait être déposé devant le Parlement le plus rapidement possible. Il lui demande si l'on peut espérer que cette nouvelle loi de bioéthique sera présentée au Parlement avant la fin de l'année 2000.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les lois du 29 juillet 1994 dites « lois de bioéthique » ont prévu leur révision dans un délai maximal de cinq ans. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé les travaux préparatoires à cette révision. En 1999, le Gouvernement a saisi le Conseil d'Etat d'une demande d'avis sur les évolutions du droit rendues nécessaires par le développement des recherches scientifiques comme par l'évolution de notre société. A partir du rapport du Conseil d'Etat, remis au Gouvernement le 30 novembre 1999, mais aussi de celui de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, un important travail interministériel s'est engagé au cours de l'année 2000 qui a permis l'élaboration d'un avant-projet de loi. Au cours du mois de décembre 2000, cet avant-projet de loi a été transmis pour avis à la commission nationale consultative des droits d'homme et au comité consultatif national d'éthique dont les avis sont attendus pour la fin du mois de janvier 2001. Lors de son allocution (le 28 novembre 2000) devant le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, le Premier ministre a indiqué que l'avant-projet serait présenté au Parlement au printemps 2001.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51603

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 octobre 2000, page 5606

Réponse publiée le : 5 février 2001, page 858